



Conseil de recherches en
sciences humaines du Canada

Social Sciences and Humanities
Research Council of Canada

Rapport financier trimestriel

**du Conseil de recherches en sciences humaines
du Canada**

pour le trimestre terminé le 30 septembre 2025

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre de l'Industrie et ministre responsable de Développement économique Canada pour les régions du Québec, 2025

Numéro de catalogue : CR12-1F-PDF

ISSN : 2816-8100

Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

1. Introduction

Ce rapport financier trimestriel a été préparé par la haute gestion du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH), comme l'exige l'article 65.1 de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#) et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Il doit être lu en parallèle avec le [Budget des dépenses 2025-2026](#). Ce rapport n'a pas fait l'objet d'un examen ni d'un audit externe.

1.1 Pouvoirs, mandat et programmes

Le CRSH a été constitué en 1977 en vertu de la [Loi sur le Conseil de recherches en sciences humaines](#). Comme cela est mentionné à l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le CRSH est un établissement public. À titre d'organisme subventionnaire fédéral, il encourage et appuie la recherche et la formation au niveau postsecondaire dans le domaine des sciences humaines afin d'accroître le développement du Canada, de ses communautés et de ses régions sur le plan économique, social et culturel. La recherche en sciences humaines produit des connaissances sur l'être humain d'hier et d'aujourd'hui en vue de contribuer à bâtir un avenir meilleur.

Une description sommaire de la raison d'être et des activités de programme du CRSH se trouve dans la [partie II du Budget principal des dépenses](#).

1.2 Méthode de présentation du rapport

La haute gestion a préparé ce rapport trimestriel en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser du CRSH accordées par le Parlement ainsi que celles qui ont été utilisées par le CRSH conformément au Budget des dépenses 2025-2026. Ce rapport a été préparé au moyen d'un cadre de rapports financiers à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière concernant l'utilisation des autorisations de dépenser.

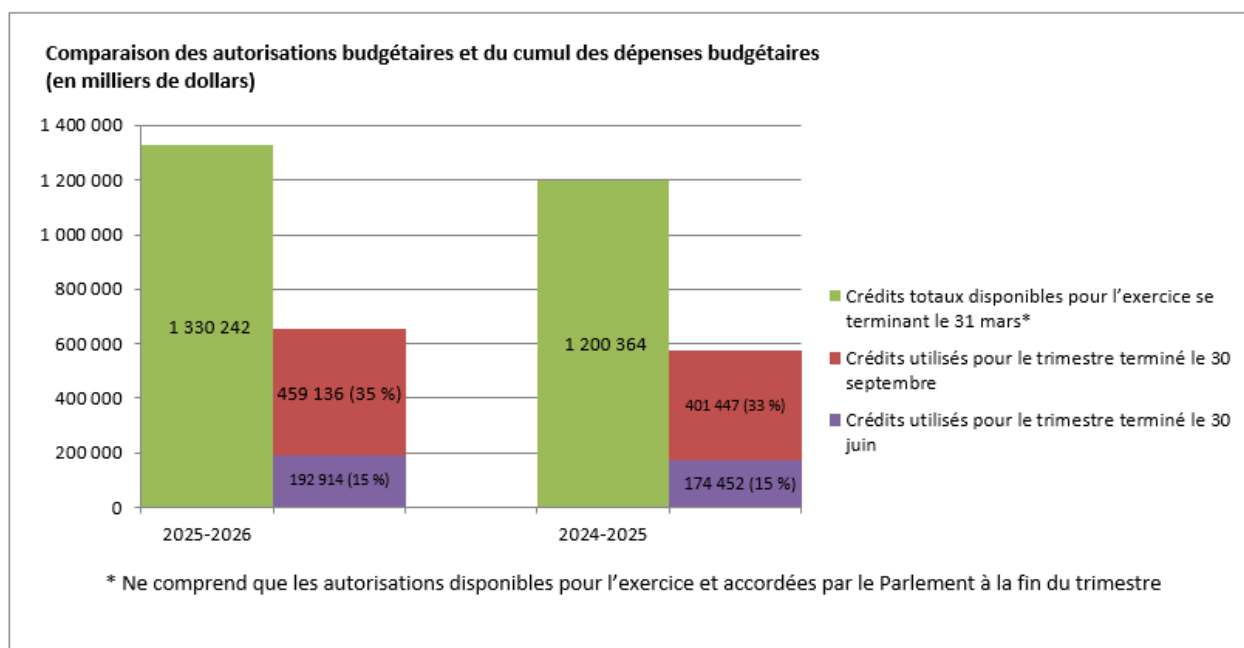
Le gouvernement du Canada ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées sous forme de limites approuvées annuellement en vertu des lois de crédits ou sous forme d'autorisations législatives de dépenser à des fins déterminées en vertu d'autres lois.

Le CRSH utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers annuels, lesquels font partie du processus de production de rapports sur les résultats ministériels. Toutefois, les autorisations de dépenser votées par le Parlement sont encore attribuées en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

2. Faits saillants des résultats trimestriels et cumulatifs

La présente section fait état des éléments importants qui ont contribué à la variation des ressources disponibles au cours de l'exercice, ainsi que des dépenses engagées depuis le début de l'exercice, par rapport à la même période de l'exercice précédent.

Le graphique suivant met en comparaison les autorisations budgétaires à disposition pour l'exercice financier complet et les dépenses budgétaires trimestrielles des exercices 2025-2026 et 2024-2025.



2.1 Changements importants apportés aux autorisations budgétaires

En date du 30 septembre 2025, les autorisations totales à la disposition du CRSH en 2025-2026 s'élevaient à 1,3 milliard de dollars, ce qui représente une augmentation globale de 129,9 millions (10,8 p. 100) par rapport à la même période de l'exercice précédent. Voici les principaux changements dans les autorisations budgétaires du CRSH depuis les derniers exercices financiers :

- Hausse de 61,4 millions de dollars par rapport au Budget 2024 pour soutenir les étudiantes et étudiants des cycles supérieurs et les chercheuses et chercheurs de niveau postdoctoral.
- Hausse de 58,2 millions de dollars par rapport au Budget 2024 afin d'accroître le soutien aux subventions de recherche de base.
- Hausse de 3,4 millions de dollars pour le transfert de fonds liés au Programme d'innovation dans les collèges et la communauté du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG), afin de stimuler l'innovation grâce à des partenariats entre les collèges, les universités et les entreprises locales du Canada.
- Hausse de 2,8 millions de dollars par rapport au Budget 2024 pour les Bourses de formation en recherche du Canada, afin de renforcer le soutien fédéral à la recherche et aux talents dans ce domaine.
- Hausse de 2,5 millions de dollars par rapport au Budget 2024 pour soutenir la participation des Autochtones à la recherche.

2.2 Changements importants dans les autorisations utilisées

Cumul des dépenses de l'exercice en cours

Le tableau suivant met en comparaison les dépenses cumulatives, à la fin du deuxième trimestre, par crédit voté pour l'exercice en cours et l'exercice précédent.

Dépenses budgétaires cumulatives à la fin du trimestre

(en millions de dollars)

Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement

Liées au personnel (comprend les cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés)

Non liées au personnel

Crédit 5 - Subventions et bourses

Dépenses budgétaires totales

	2025-2026	2024-2025	Écart
Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement			
Liées au personnel (comprend les cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés)	24,5	21,9	2,6
Non liées au personnel	2,6	2,4	0,2
Crédit 5 - Subventions et bourses	625,0	551,5	73,5
Dépenses budgétaires totales	652,1	575,8	76,3

À la fin du deuxième trimestre de l'exercice 2025-2026, le total des dépenses budgétaires s'élevait à 652,1 millions de dollars contre 575,8 millions de dollars pour la même période de l'exercice précédent.

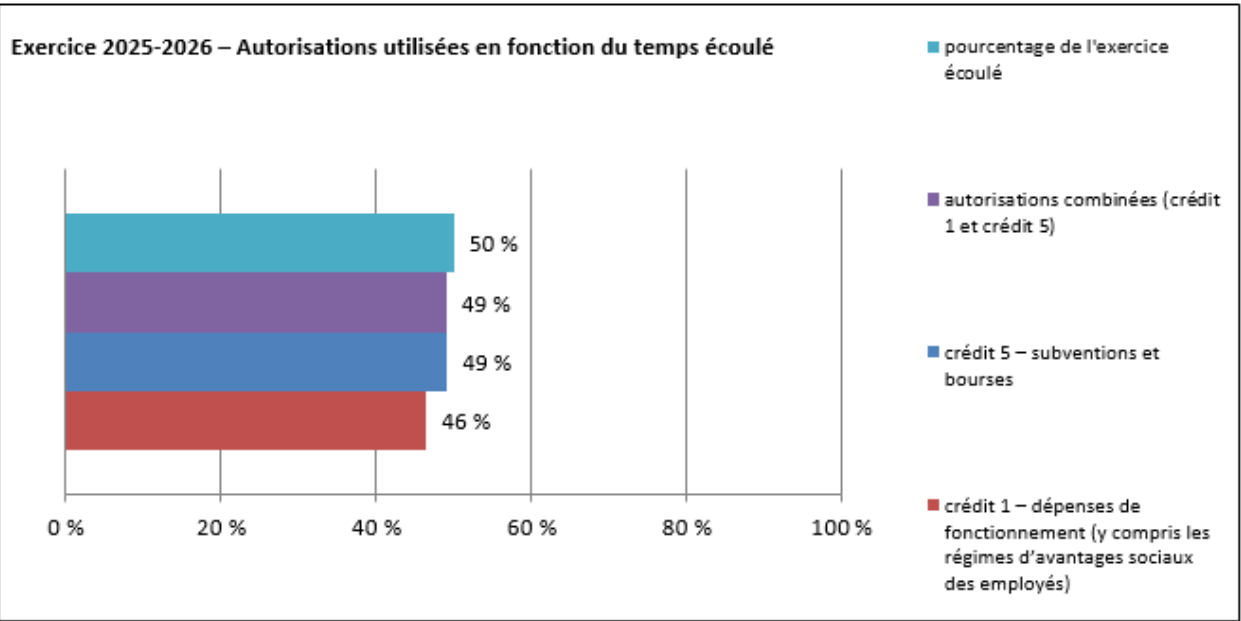
Subventions et bourses

À la fin du deuxième trimestre de l'exercice 2025-2026, les dépenses relatives aux subventions et aux bourses d'études avaient augmenté de 73,5 millions de dollars par rapport à la même période de l'exercice précédent. Cette hausse est principalement due à l'augmentation des autorisations budgétaires (voir la section 2.1) et au calendrier de versements des subventions et bourses.

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses liées au personnel, qui comprennent les contributions aux régimes d'avantages sociaux, ont augmenté de 2,6 millions de dollars par rapport à la même période de l'exercice précédent. Cette hausse est principalement due à l'entrée en vigueur de la nouvelle convention collective (octobre 2024) et des clauses liées aux augmentations salariales.

Le total des dépenses non liées au personnel à la fin du deuxième trimestre de l'exercice 2025-2026 est demeuré largement conforme aux dépenses engagées au cours de la même période de l'exercice précédent. Il y a eu une hausse de l'acquisition de logiciels clients, partiellement contrebalancée par une diminution des services professionnels et spécialisés en raison de la réduction du recours aux services de consultation en technologies de l'information et en télécommunications, ainsi que par une diminution de la location de logiciels clients. Voir les dépenses budgétaires ministérielles par article courant (tableau de la section 6) pour de plus amples renseignements à ce sujet.



À la fin du deuxième trimestre de l'exercice 2025-2026, le total des autorisations utilisées (652,1 millions de dollars) représentait 49 p. 100 du total des autorisations disponibles (1,3 milliard de dollars).

Dépenses trimestrielles

Le total des autorisations utilisées au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2025-2026 s'est élevé à 459,1 millions de dollars (34,5 p. 100 du total des autorisations disponibles; 35,0 p. 100 du total des autorisations pour les programmes de subventions et de bourses et 23,6 p. 100 du total des autorisations pour les dépenses de fonctionnement et les avantages sociaux du personnel).

Dépenses budgétaires pour le deuxième trimestre (en millions de dollars)	2025-2026	2024-2025	Écart
Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement			
Liées au personnel (comprend les cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés)	12,3	11,2	1,1
Non liées au personnel	1,5	1,3	0,2
Crédit 5 - Subventions et bourses	445,3	388,9	56,4
Dépenses budgétaires totales	459,1	401,4	57,7

Subventions et bourses

Les paiements de transfert représentent 95,6 p. 100 des autorisations disponibles du CRSH. Les dépenses liées aux paiements de transfert varient d'un trimestre à l'autre en raison de la nature des cycles des programmes. Au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2025-2026, les dépenses liées aux paiements de transfert du CRSH ont augmenté de 56,4 millions de dollars par rapport à la même période de l'exercice précédent.

Cet écart est principalement attribuable aux autorisations budgétaires supplémentaires (voir la section 2.1) et au calendrier de versements des subventions et bourses.

Dépenses de fonctionnement

Pour le deuxième trimestre de l'exercice 2025-2026, les dépenses liées au personnel, qui comprennent les contributions aux régimes d'avantages sociaux, ont augmenté de 1,1 million de dollars par rapport à la même période de l'exercice 2024-2025. Cette hausse est principalement due à l'entrée en vigueur de la nouvelle convention collective (octobre 2024) et des clauses liées aux augmentations salariales.

Pour le deuxième trimestre de l'exercice 2025-2026, le total des dépenses non liées au personnel est resté similaire à celui des dépenses engagées durant la même période de l'exercice précédent. On a constaté une hausse de l'acquisition de logiciels clients, partiellement contrebalancée par une diminution des services professionnels et spécialisés en raison de la réduction du recours aux services de consultation en technologies de l'information et en télécommunications. Pour en savoir plus, consultez le tableau des dépenses ministérielles budgétaires par article courant à la section 6.

3. Risques et incertitudes

Grâce au processus de repérage des risques organisationnels, le CRSH établit un profil de risque organisationnel annuel décrivant les risques stratégiques, les niveaux de risque et les mesures d'atténuation. Le CRSH a lié la gestion du risque organisationnel à son processus de planification intégré afin de renforcer la cohésion et la surveillance de la direction dans la réalisation de son mandat.

L'exercice d'évaluation des risques 2025-2026 a permis d'obtenir l'information nécessaire pour réagir correctement aux risques en allouant des ressources, tant humaines que financières, et en hiérarchisant les activités. La haute direction suit de près les trois principaux risques :

Risque 1 – Gestion des ressources

La capacité du CRSH à allouer des ressources financières et humaines, y compris le recrutement et la rétention de talents, pour soutenir les priorités nouvelles et existantes peut être limitée par la mise en œuvre d'une nouvelle solution de gestion des subventions et la maintenance continue des systèmes de gestion de l'information et de technologie de l'information du CRSH, auxquelles s'ajoutent des pressions de diverse nature sur les ressources (p. ex. conception et prestation de nouveaux programmes, collaboration élargie avec des parties prenantes externes, et adaptation continue à l'environnement en changement).

Risque 2 – Gestion du changement

La quantité et la complexité des changements auxquels sont confrontés le CRSH et l'écosystème de recherche demeurent, tout comme l'incertitude qui y est associée, ce qui aura une incidence importante sur le personnel du CRSH et pourraient compromettre la capacité de l'organisme à mener à bien ses programmes de base et à mettre en œuvre de nouveaux investissements et de nouvelles structures.

Risque 3 – Renforcement de la valeur de la recherche et de la formation en recherche dans le domaine des sciences humaines

L'influence et le rôle du CRSH dans la stratégie du gouvernement du Canada en matière de science et d'innovation et dans l'écosystème de recherche au sens large sont influencés par la perception du public de la valeur de la recherche en sciences humaines, qui dépend directement de notre capacité à cerner et à communiquer, dans les deux langues officielles, l'excellence et l'impact de la recherche et de la formation que nous soutenons, ainsi qu'à établir des partenariats solides entre les différents secteurs.

4. Changements importants relatifs au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Voici les importants changements qui ont eu lieu au CRSH au cours du trimestre actuel relativement aux opérations, au personnel et aux programmes.

Afin de mieux refléter le rôle évolutif et l'intégration des outils d'intelligence artificielle (IA) dans la recherche, les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), le CRSNG, le CRSH et la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) ont mis à jour les [Lignes directrices sur l'utilisation de l'intelligence artificielle dans l'élaboration et l'évaluation des propositions de recherche](#). Parmi les principales modifications apportées figurent la mise à jour des exigences en matière de divulgation dans les propositions de recherche et la clarification de l'interdiction, pour les évaluatrices et évaluateurs, d'utiliser des outils en ligne dans le cadre du processus d'évaluation. Ces ajustements visent à mieux clarifier et à réduire le fardeau administratif des chercheuses et chercheurs, tout en reconnaissant la complexité grandissante que représentent le contrôle et l'application des divulgations détaillées en matière d'IA.

Le CRSH a lancé les nouvelles subventions Réseaux pour l'innovation et le leadership autochtones en recherche. Cette occasion de financement vise à reconnaître et à chercher à construire les systèmes de connaissances autochtones ainsi que l'ontologie, l'épistémologie et la méthodologie autochtones. Ainsi, les réseaux doivent être holistiques et adopter une approche reflétant toute la gamme des collaborations entre

les disciplines et les domaines liés aux sciences humaines, aux sciences naturelles, au génie, à la santé et au bien-être.

Approuvé par :

Ted Hewitt, Ph. D.
Président

Dominique Osterrath
Dirigeante principale des finances et
vice-présidente, Direction des services
administratifs communs

Ottawa, Canada
Le 28 novembre 2025

5. État des autorisations (non audité)

	Exercice 2025-2026			Exercice 2024-2025		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2025	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
<i>(en milliers de dollars)</i>						
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement	52 312	12 304	24 095	46 282	11 399	21 973
Crédit 5 – Subventions et bourses	1 271 890	445 349	624 989	1 149 278	388 874	551 494
Autorisations budgétaires législatives						
Régimes d'avantages sociaux des employés	5 932	1 483	2 966	4 696	1 174	2 348
Dépense des revenus en vertu du paragraphe 4(2) de la <i>Loi sur le Conseil de recherches en sciences humaines</i>	108	-	-	108	-	-
Autorisations budgétaires totales	1 330 242	459 136	652 050	1 200 364	401 447	575 815

* Ne comprend que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre

6. Dépenses budgétaires ministérielles par article courant (non audité)

(en milliers de dollars)

	Exercice 2025-2026			Exercice 2024-2025		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026	Total dépensé durant le trimestre terminé le 30 septembre 2025	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025	Total dépensé durant le trimestre terminé le 30 septembre 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses						
Personnel	45 535	12 273	24 499	39 194	11 218	21 929
Transport et communications	2 126	109	327	1 082	146	297
Information	1 815	166	227	2 051	113	243
Services professionnels et spéciaux	6 213	614	1 144	5 511	682	1 186
Location	2 041	181	279	1 696	164	346
Services de réparation et d'entretien	56	8	8	188	-	15
Services publics, fournitures et approvisionnements	55	7	16	223	9	18
Acquisition de matériel et d'outillage	507	429	562	1 139	240	287
Autres subventions et paiements	4	-	(1)	2	1	-
Paiements de transfert	1 271 890	445 349	624 989	1 149 278	388 874	551 494
Dépenses budgétaires totales	1 330 242	459 136	652 050	1 200 364	401 447	575 815